

INTERPRET. CONSEC. FRA-ITAL

A.A. 1998-99 - SESSIONE ESTIVA

I Appello - 3° ANNO N.O. 2.6.99

testo 2

TABLE RONDE DE L'A.E.P.V. (Association Européenne Produits de la Vigne) - Rapport de la FRANCE - Verona, Vinitaly, apr. 98

Mes chers Collègues,

T=6'18"

1155/B

nous voilà aux portes de l'an 2000 et la situation du secteur vitivinicole est encore très instable. Les différentes mesures imposées par l'UE depuis 1980 à nos jours ont eu des conséquences lamentables, par exemple la réduction du vignoble européen et l'aggravation du chômage: rien qu'en France, 41% des viticulteurs ont disparu; de plus, la situation des industries n'étant, elle non plus, pas favorable, les places perdues ne peuvent être absorbées et le problème du chômage s'en trouve accentué. Les conditions d'un avenir des plus incertains a amené le désespoir des viticulteurs qui, las de cette situation, quittent la viticulture. De plus, la politique de la Commission a dissuadé les jeunes viticulteurs de poursuivre dans leur vocation.

Il serait d'ailleurs intéressant de faire une étude afin d'établir l'âge moyen des viticulteurs du Sud de l'Europe, et je suis certain que nous constaterions que celui-ci dépasse de très loin l'âge moyen des viticulteurs du Nord.

Si cette politique de la Commission continue, nous n'aurons bientôt plus personne pour assurer la succession dans notre secteur!

Or, par l'imposition de ses mesures d'intervention, l'inégalité s'est creusée entre le Nord et le Sud puisque ces mesures n'ont été imposées qu'aux seuls viticulteurs méditerranéens.

La politique vitivinicole européenne doit à mon avis désormais se focaliser sur une approche qui soit intelligente face au mouvement mondial "anti-vin", et pédagogique vis-à-vis du consommateur en faisant ressortir les qualités thérapeutiques du savoir boire le vin.

Une politiques différente, donc, qui ait un impact sur la baisse de la consommation et la relance du marché communautaire et mondial.

02-1155-B-CON-7

C'est bien pour ça, c'est devant cette crise économique et sociale que les organisations professionnelles du secteur ont décidé de créer l'AEPV et ceci afin de réagir autrement et de mettre en place une nouvelle stratégie de la filière pour faire face à la politique viticole menée jusqu'ici par l'Union.

En effet, jusqu'à ce jour, les organisations professionnelles se sont battues contre un certain nombre de dispositions émanant de l'administration Bruxelloise qui allaient à l'encontre des intérêts vitaux des viticulteurs, sans pour autant parvenir à enrayer la crise qui touche l'ensemble des pays viticoles de la Communauté et du monde entier.

Notre Association peut devenir un atout, notre Association préconise un front commun et un programme d'action susceptible de résoudre la crise de la filière et éviter ainsi la disparition de la plus noble des exploitations agricoles, la vigne. Il faudra également accentuer l'innovation, la diversification et la valorisation du potentiel viticole sans pénalisation économique pour les viticulteurs et relancer les industries annexées ou parallèles du secteur viticole.

Notre avenir c'est donc la concertation et le renforcement de notre action au niveau européen afin de faire prévaloir les intérêts légitimes des viticulteurs, des entreprises et, notamment, des consommateurs qui sont les plus concernés par la politique vitivinicole menée actuellement par la Commission.

Nous sommes donc ouverts à toutes vos observations et avons l'espoir que l'AEPV deviendra plus efficace et plus active dans sa lutte contre les problèmes vécus par nous tous.